



Compte-rendu du Conseil d'UFR du 24 Novembre 2020

Le Doyen ouvre la séance, qui se tient via Teams, à 17h15.

I – Validation du compte-rendu du conseil d'UFR du 27 octobre 2020

Le Pr Marie a demandé la suppression d'une phrase en page 6, estimant qu'elle ne retranscrit pas fidèlement ses propos. Le compte-rendu après suppression de cette phrase est soumis au vote, il est approuvé à l'unanimité.

II - Informations générales

1- Informations ministérielles

Un <u>protocole sanitaire</u> a été rédigé par le MESRI, il est actualisé régulièrement. La dernière version date du 13 novembre. Il s'applique pour les examens et les concours. (cf. Annexe)

Une foire aux questions a été mise en place par le MESRI, une autre par le ministère de la Santé, spécifique pour les étudiants des études médicales (cf. Annexe).

Maxence Roulliat a communiqué par mail le résultat d'un sondage qu'il a mené à la demande du Doyen, auprès des promotions de P2, P3, MM1 et MM2. Sur 697 réponses obtenues, 69,2% souhaitent du distanciel et 30,8% souhaitent du présentiel.

Le Doyen indique que les examens pour l'instant seront organisés en présentiel. Les cas contact, munis d'un document attestant cette situation, seront accueillis mais placés à part des autres étudiants. Les covid positif, avec certificat médical, pourront composer à distance. S'ils sont dans l'incapacité de le faire ils bénéficieront, comme pour toute autre situation d'empêchement à composer, de la deuxième session.

Pour ce qui concerne PACES et PASS, quoiqu'il arrive, les étudiants composeront en présentiel. L'organisation prévue initialement au Palais des Congrès a dû être revue, l'établissement nous ayant informés il y a quinze jours être fermé jusqu'à nouvel ordre.

PASS et PACES se dérouleront le 7 décembre (au lieu du 8 initialement) sur quatre amphithéâtres de Santé (Masson, Martin, Courtois et Bataillon), les deux parties de la salle modulable, Aristote et Platon en Droit, Gütenberg et Galilée en Sciences Vie.

Les étudiants doivent d'ores et déjà prendre leurs précautions pour ne pas s'exposer à une contamination dans les 7 jours précédant examens ou concours.





Un débat s'engage sur la possibilité donnée ou non aux étudiants covid+ de composer en distanciel pour les examens facultaires. Composer chez soi entraîne une rupture d'égalité des chances par rapport à celui qui compose à la faculté. Ne pas les laisser composer et leur proposer en remplacement un oral est évoqué par Christine Marie.

Maxence Roulliat indique que les étudiants préfèrent composer chez eux et ne pas être envoyés directement en rattrapage. Il existe une solution de surveillance des examens à distance, Proctorexam, mais cela a un coût élevé.

Rapport étudiant sur la R1C

Les associations des étudiants en Santé (ANEMF, ANEPF, ANESF, UNECD, FNEK), ainsi que le syndicat des étudiants en STAPS et celui des étudiants en Sciences Sociales et la FAGE ont produit courant novembre 2020 un rapport critique sur la réforme de l'entrée dans les études de Santé. Celui-ci est globalement négatif et tire la sonnette d'alarme sur un certain nombre de points organisationnels et un déficit de communication envers les étudiants, lesquels subissent une anxiété majeure, renforcée par le contexte sanitaire.

Ils appellent à ce que des moyens humains et financiers soient mis en œuvre pour la poursuite de la réforme. Ils proposent des points de réflexions et/ou de solutions aux problèmes qu'ils soulèvent.

On peut noter que les syndicats demandent la mise en place d'une foire aux questions, laquelle a été mise en ligne par le ministère suite à la publication de ce rapport.

Livret enseignants et livret étudiants sur les aspects pédagogiques de la R2C (conf. Annexes)

Ces livrets intitulés <u>La R2C expliquée sous l'angle pédagogique</u> ont été publiés. Ils seront diffusés largement aux étudiants et aux enseignants.

Un nouveau séminaire relatif à la R2C et spécifique aux ECOS sera organisé le 10 décembre prochain en visioconférence.

2- Informations universitaires

Election de Macha Woronoff à la présidence de l'université de Besançon

Professeur d'université en Pharmacie clinique et praticien hospitalier au CHU de Besançon, Macha Woronoff a été élue le 17 novembre et prendra ses fonctions le 1^{er} décembre 2020.

Madame Woronoff a été doyenne de l'UFR Pharmacie de Besançon et directrice adjointe de l'UFR Santé de 2005 à 2016. Elle a également été présidente de la conférence des Doyens de Pharmacie de 2014 à 2016.

• La Vice-Présidente à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Karen Fiorentino, a adressé le 20 novembre un mail aux directeurs de composantes, relatif à l'organisation du 2nd semestre 2020-2021.

Le contexte sanitaire et son évolution ont conduit à proposer des enseignements en présentiel, puis en capacité adaptée puis enfin en tout distanciel. Il a fallu s'adapter à ces multiples contraintes successives. La forme des enseignements suscite de l'inquiétude chez les enseignants. La CFVU du 17 novembre et la réunion des directeurs de composantes du 18 novembre ont acté le principe de l'hybridation totale des enseignements pour le second semestre.





De ce fait, l'ensemble des enseignants est invité à préparer dès maintenant les cours en hybride comodal, ce qui correspond à la gestion simultanée d'une classe physique et d'une classe virtuelle.

• Prêt de matériel informatique

Le Vice-Président au Numérique, Alexandre Fournier, a adressé un mail le 20 novembre et un le 24 novembre concernant le prêt de matériel informatique aux étudiants.

Le 5 novembre a eu lieu une réunion en présence de représentants du personnel et des étudiants afin de déterminer les critères d'éligibilité au prêt de matériel. Les étudiants ont été consultés sur leurs besoins via un questionnaire envoyé sur leurs adresses mail étudiants.

Le prêt de 130 clés 4G et 49 ordinateurs portables sera concrétisé via une convention. Prochainement, 300 ordinateurs portables et 170 clés 4G supplémentaires seront achetés par l'uB, ce qui restera insuffisant puisque les besoins recensés sont de 700 demandes de clés 4G et 700 demandes d'ordinateurs portables.

7 étudiants de notre UFR bénéficieront d'un prêt de clé 4G, 2 d'un prêt d'ordinateur.

• Le **Pr Marc Bardou**, vice-Président du Directoire du CHU de Dijon en charge de la recherche est amené à quitter cette fonction ayant été sollicité par la cellule interministérielle recherche mise en place dans le cadre de la pandémie de covid-19 à compter du 6 novembre 2020. Il appartient au directeur général du CHU, sur proposition conjointe du Président de l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, du Président de l'Université et du Doyen de l'UFR de nommer son successeur.

Le nom d'Alain Bonnin a été proposé, et accepté par toutes les parties.

Compte-rendu de la réunion ONDPS sur le nombre de places à attribuer en MMOP

Il en ressort qu'il n'est pas utile d'augmenter le nombre de masso-kinésithérapeutes, suffisamment nombreux sur le territoire. Il en va de même pour les sages-femmes et la Pharmacie. Nous ne sommes pour l'instant pas concernés par l'odontologie.

En ce qui concerne Médecine, nous avions fait un calcul qui menait à + 11 étudiants. Le directeur général de l'ARS, Pierre Pribile, trouve ce chiffre trop prudent. Le Doyen n'a pas cédé à la pression visant à ouvrir plus pour cette année. Cela pourra être revu l'an prochain, sous réserve que l'ARS et la FHF trouvent des terrains de stage pour les étudiants de 2è cycle comportant des encadrants médicaux réellement présents dans le centre hospitalier ainsi que des hébergements. La qualité de la formation est apparemment absente des débats.

Monsieur Pribile souhaite qu'il y ait autant d'internes que de sortants de 2è cycle. Or, dans la grosse majorité ce seront des généralistes, et nous ne disposerons pas de suffisamment de maîtres de stage. Ce sera la même chose en chirurgie et dans d'autres spécialités. Se posera la question de l'ouverture des stages en extérieur (libéraux, établissements privés,...), et des moyens d'assurer leur rémunération.

• Demande d'augmentation des quotas infirmiers

La crise sanitaire a fait apparaître le manque d'infirmiers et d'aides-soignants. Dans les suites du Ségur de la Santé et dans le cadre du plan de relance, Stéphane Le Bouler a été missionné afin de revoir les modalités de régulation quantitative des effectifs en formation. Cela doit se faire en concertation entre l'Etat et les régions.





En pratique, cela représente la création d'ici 2020 :

- Pour les IFSI, de 6 000 places soit 20% des quotas actuels, à 8 000 euros la place par an
- Pour les aides-soignants, de 6 600 places à 7 700 euros la place par an
- Pour les accompagnants éducatifs et sociaux, de 3 400 places à 7 150 euros la place par an.

Les régions peuvent aller au-delà de l'effort quantitatif indiqué.

En Bourgogne Franche-Comté, cela représente 275 infirmiers et 443 aides-soignants supplémentaires.

L'objectif prioritaire, compte-tenu des impératifs liés à Parcoursup, est celui des IFSI. Un volume indicatif de nouvelles places a été défini par le MASS région par région, et discuté avec elles. L'effort financier exceptionnel et pérenne de l'Etat s'élève à 200 millions d'euros sur 2021 et 2022.

Stéphane Le Bouler propose de récupérer les PASS en échec, et envisage même de le faire au bout d'un semestre (ce qui n'existe pas dans le cadre d'une licence...). Mais cela obligerait à articuler les contenus des cours de PASS avec le programme de la 2^è année des études d'infirmiers. Stéphane Le Bouler voudrait que cette passerelle potentielle soit inscrite dans Parcoursup l'année prochaine.

Kick-off meeting Powder on

Le projet Powder ON illustre la recherche translationnelle et consiste en la mise au point de médicaments sous forme de poudres. Il s'agit du 1^{er} programme lancé dans le cadre du Technopole Santé. C'est un élément clé en matière de souveraineté sur l'approvisionnement en médicaments que de savoir fabriquer des molécules chimiques résistantes. C'est l'un des gros challenges du moment.

L'inauguration officielle prendra la forme d'un meeting en ligne le 10 décembre.

Formation universitaire en odontologie

Des discussions sont en cours avec le MESRI et des facultés d'odontologie aux fins de créer une faculté comprenant un département à Dijon et un à Besançon. A terme, l'effectif serait de 45 étudiants par promotion. Madame Tenenbaum précise avoir participé à la création il y a dix ans du troisième cycle en Odontologie à Dijon.

Présentation du Technopôle Santé au DGS de Dijon métropole

Cette réunion a eu lieu le 5 novembre.

Le Doyen souligne que le CPER semble, par la volonté du recteur, s'orienter davantage vers la rénovation de bâtiments et non la construction, d'où des interrogations sur la faisabilité de construction du bâtiment Totem.

3 - Textes ministériels

• **Décret du 28 octobre 2020** portant nomination, titularisation et affectation de Jean-Louis ALBERINI et Marjolaine GEORGES en qualité de PU-PH à compter du 1^{er} septembre 2020.





III - Finances

Sont présentées au Conseil d'UFR les demandes suivantes :

 Vote du budget 2021 de l'UFR des Sciences de Santé : 3 696 623 € sont ouverts en recettes comme en dépenses.

Ce montant qui peut paraître important en recettes est cependant d'emblée obéré par les dépenses obligatoires, liées par exemple aux frais de copieurs, d'affranchissement, fournitures, etc....

Les dotations relatives à l'entretien des bâtiments, aux dépenses pédagogiques, administratives et logistiques sont identiques à 2020.

Les crédits relatifs à la maïeutique, les IFSI et l'IFMK sont des crédits fléchés.

Pour la première fois en 2021, il n'y aura pas de budget rectificatif en cours d'année. De ce fait, par précaution, davantage de crédits ont été ouverts en réservoir sur le FI41 et le RE41Z.

En ce qui concerne la recherche, la dotation est en légère baisse par rapport à 2020 : l'UMR INSERM 1231 passe ainsi de 284 593 € à 283 321 € et le PEC2 de 25 381 € à 23 709 €.

En ce qui concerne les plateformes, au vu du contexte et en accord avec leurs responsables, les crédits ouverts en recette ont été légèrement réduits.

En ce qui concerne les conventions, seules les tranches 2021 des conventions déjà existantes ont donné lieu à l'ouverture de recettes et des crédits afférents. Les crédits relatifs aux conventions seront délégués par les services centraux en cours d'année.

Ce projet de budget est approuvé à l'unanimité.

Vote de l'ensemble des tarifs de l'UFR relatifs au papier, reprographie, locations de salles, plateforme, ont été remis en ordre par Christine Simon de l'antenne financière, que le Doyen remercie pour ce gros travail.

Ces tarifs sont validés à l'unanimité.

Vote de l'attribution de bourses à 4 étudiants du master Innovative Drugs : le principe de l'octroi de ces bourses avait été validé lors du dernier conseil. Cependant, elles doivent être nominativement approuvées.

Sont donc proposés pour le bénéficie de la bourse :

LUCART Alba: 6 500 €
AL-RAYES Merna: 6 500 €
BAVEREL Valentin: 2 600 €
CHOUDHARY Swati: 2 600 €

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité par le Conseil d'UFR.





IV – Scolarité

Compte-rendu du comité pédagogique Pharmacie du 6 novembre 2020 (cf. Annexe)

Les points suivants ont été abordés :

- 1) <u>En informations générales</u>: la mobilisation des étudiants en Santé dans le cadre de la crise sanitaire, la promotion locale des enseignants chercheurs au CNU, et en points divers l'expérimentation qui va débuter de l'universitarisation des Préparateurs en Pharmacie (pas avant 2022 pour Dijon), et 2 candidatures au remplacement du siège laissé vacant au conseil d'UFR par le départ de Frédéric Lirussi, à savoir Antonin Schmitt et Mathieu Guerriaud.
 - 2) <u>Un point sur l'aménagement des enseignements et des examens en situation de crise sanitaire</u>
 - → Des TP sont maintenus en présentiels. Les examens écrits anticipés sont maintenus en présentiels. Pour décembre, il est demandé aux enseignants de préparer un sujet pour un examen en présentiel et un sujet pour un examen en distanciel.
 - Remplacer les modalités d'examen : un écrit par un oral, revient à modifier les modalités de contrôle des connaissances, et doit donc être validé en CFVU puis en CA.
 - 3) Un point sur la réforme de la première année Santé : oraux de sélection PASS/LAS

L'université a indiqué qu'elle rémunérera les enseignants et examinateurs qui feront passer ces oraux. Des enseignants émérites et des pharmaciens à la retraite peuvent être membres du jury. Les Pr. Belon et Chulia ont d'ores et déjà donné leur accord pour participer.

- 4) Point scolarité
 - → Un rappel est fait sur l'organisation des examens écrits, sur les surveillances ainsi que sur les missions d'un enseignant responsable d'UE ou d'éléments constitutifs. Un point est également fait sur les justifications d'absence.
- 5) <u>Une présentation d'outils d'interaction à distance avec les étudiants</u>, tels que Wooclap, wooflaxh, Moodle, est effectuée par Catherine Vergely et Mathieu Guerriaud.
- 6) <u>Une séance de questions/réponses avec les étudiants</u> a permis d'apporter des précisions sur l'organisation pratique des examens en présentieL.





Compte-rendu du comité pédagogique Médecine du 10 novembre 2020 (conf. Annexe)

Les points suivants ont été abordés :

- 1) Présentation du master en puériculture IPDE par le Pr Huet, destiné à donner un cadre universitaire à la formation des infirmières puéricultrices tout en l'ouvrant à d'autres personnels de santé. Ce master sera accessible en formation initiale et en formation continue.
- 2) Présentation de la formation conférant le grade de master aux infirmiers anesthésistes (IADE) par Corinne Calard, directrice de l'Institut de Formation des Personnels de Santé. Une convention en ce sens a été signée en 2015 puis en 2019 entre le CHU, l'université et le conseil régional. La fiche filière doit être élaborée. Ce master sera géré par l'UMDPCs puisqu'il ne s'adresse qu'aux professionnels en formation continue.
- 3) Monsieur le Doyen présente les modifications liées à la situation sanitaire, impactant le déroulement du cursus des différentes formations en Santé. Présentation de l'avancée du déploiement des solutions numériques permettant le passage des cours en distanciel.
 - La PACES/PASS qui devait se dérouler au Parc des expositions se fera finalement dans dix amphithéâtres sur le campus, le parc des expositions étant fermé du fait de la crise sanitaire, et les épreuves sont avancées d'un jour, du 8 au 7 décembre.

Les thèses se tiendront de préférence en visioconférence ou en présentiel, à huis-clos. Un décret du 2 septembre 2020 modifie la composition du jury de thèse, qui passe de quatre membres à trois et au moins un HU titulaire des disciplines médicales au lieu de trois précédemment.

Une formation au prélèvement nasopharyngé a été dispensée le 13 novembre par l'URPS aux étudiants de 6è année Pharmacie Officine

- 4) Point étudiants : Maxence Roulliat est élu au conseil d'administration de la COMUE, et deux étudiants en Pharmacie sont élus au conseil académique.
- 5) Le Doyen indique que le projet Hybridum Santé porté par la conférence des Doyens et l'UNESS a finalement obtenu un financement d'un million d'euros pour leur projet visant à assurer la continuité pédagogique en cas de seconde vague et d'accompagner la R1C. Les coordonnateurs locaux de ce projet sont Bruno Lapetite, Hervé Devilliers et Pablo Ortega.
- 6) Le CNA organise un séminaire jeudi 26 novembre intitulé Bienveillance et maltraitances dans les études en Santé. Ainsi qu'une formation à destination des coordonnateurs du 3è cycle le 2 décembre.

7) Divers:

- Le tirage au sort pour la présidence déléguée du jury pour les ECNi de juin 2021 a désigné le Pr Emmanuel Simon en tant que titulaire et le Pr. Hervé Devilliers en tant que suppléant.
- La composition de la commission Parcoursup est modifiée, le Pr. Ortega est remplacé par le Dr Putot. Le Doyen souhaite que Mesdames Charvolin et Le Moteux participent à cette commission.





- L'appel à candidature au poste de référent handicap est demeuré infructueux.
- Constitution du jury PASS/LAS

Quelques représentants d'associations de patients, des extérieurs, des enseignants de Franche-Comté et des enseignants uB hors Santé devraient y participer.

Une réunion de présentation du rôle des jurys et des modalités d'interrogation des candidats aura lieu le 3 décembre. Une séance d'épreuves blanches sera organisée pour les membres du jury et les tuteurs (qui joueront le rôle des étudiants), afin qu'ils se familiarisent avec les modalités des épreuves orales.

Un chiffrage des ECOS a été demandé par le rectorat et effectué par le Pr Sylvain Audia.

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 18h40.